



ASSOCIATION « *BIEN VIVRE AU BOIS-D'OINGT ET EN PAYS BEAUJOLAIS* »

197, rue Peignaux-Dames 69620- Le Bois-d'Oingt

Tél 04 74 71 66 68 ou 07 74 71 87 11

Cette association a pour but : la préservation et l'amélioration du cadre de vie du village du Bois-d'Oingt .et du Beaujolais. Elle intervient ...pour l'amélioration de l'environnement, de l'habitat, de l'urbanisme, de la protection de la nature et de la qualité de vie.

ASSISES DES TERRITOIRES RURAUX 2009

Propositions

Notre région des Pierres dorées, dans le département du Rhône, fait partie du sud du Beaujolais, menacé par la « périurbanisation » : elle est située à dans la zone d'attraction de l'agglomération de Lyon (30 à 40 km). Depuis cinq ans, les promoteurs profitent du prix encore abordable des terrains et surtout des règles de construction moins contraignantes des communes rurales. Les résultats actuels sont déjà visibles. Ils seront catastrophiques dans dix ans si des mesures contraignantes ne sont pas prises.

Le SCOT-Beaujolais a mis en place un schéma qui énonce des principes et conseils intéressants : limitation en nombre de logements des communes rurales et progressivité ; protection des paysages...

Il faudrait les rendre applicables par des mesures d'accompagnement et de réglementation.

Notre association a réfléchi sur plusieurs domaines qui nous intéressent particulièrement et nous vous envoyons pour chacun, une ou plusieurs propositions. Elles ne sont pas numérotées par ordre d'importance.

1. Le thème du patrimoine et de la protection du paysage

Ce qui fait la valeur des territoires ruraux en France, c'est leur diversité et tout un ensemble de caractères qui signent leur spécificité.

Les lois récentes sur l'urbanisation et la construction favorisent des constructions nombreuses et denses. Elles allègent les formalités et diminuent les délais.

Les communes rurales n'ont pas les services techniques et bureaux d'étude nécessaires pour contrôler en amont tous les éléments d'un permis de construire, et leurs conséquences futures, ni pour contrôler en aval leur bonne exécution.

Propositions générales:

-mobiliser les services des DDE, qui instruisent les dossiers pour les petites communes, sur ces questions de paysage et de patrimoine. Prévoir peut-être des formations pour les personnels.

Actuellement ces aspects ne sont pas pris en compte. Le maire est sensé s'en préoccuper indépendamment.

- **Rôle des CAUE** ? à préciser et élargir ?
- élaborer dans les communautés de commune des « **Chartes paysagères** » applicables dans toutes les communes, et prévoyant des règles de base à intégrer dans les PLU (aspects, coloris, protection des patrimoines, de l'environnement, des arbres, des haies...).

*Il s'agirait de règles générales qui pourraient être déclinées selon les spécificités de chaque village, mais éviteraient le mieux possible les excès **et sensibiliseraient les communes sur les qualités** de leur environnement.*

Propositions pratiques et locales : (exemples)

- rendre obligatoire la **protection des murets en pierre** caractéristiques des clôtures de vignes et champs
- encourager les éléments de construction **en pierres dorées** et **communiquer sur ce point**.

2. Le thème des commerces et des accès à la consommation

La dispersion territoriale des habitations rurales nécessite un autre schéma d'aménagement et de répartition des commerces que celui des agglomérations.

Les mouvements économiques récents voient la disparition des petits commerces des villages et l'implantation de zones commerciales dans les couloirs de circulation.

Ces dernières années se sont développées dans ces zones **de multiples enseignes qui se font concurrence, sans améliorer ni la qualité des produits disponibles,** ni le niveau des prix. (ex : nous trouvons dans nos boîtes aux lettres de village, chaque semaine, les catalogues de 10 grandes enseignes d'alimentation et de produits divers. Or nous n'achetons pas plus qu'avant).

Fortes consommatrices de terrains, **ces zones défigurent les paysages** (voir zones de Civrieux et Lozanne).

Propositions générales

- Limiter le nombre de ces grandes surfaces
- **Soutenir des points de ventes polyvalents dans les petits villages**

Propositions pratiques concernant la distribution de produits alimentaires :

Toutes les grandes surfaces nous proposent les mêmes produits, avec pour les fruits et légumes, une qualité de goût très médiocre et des prix élevés.

Le prix d'achat aux agriculteurs ne représente que 10 à 15% du prix de vente aux consommateurs. Encourager les producteurs locaux maintient de l'emploi et de l'activité sur place.

- Favoriser **les circuits courts** entre les producteurs et les consommateurs
- Organiser et soutenir des **surfaces de vente en direct** (ex : Ferme des saveurs...)
- Soutenir **les marchés en plein air** et **adapter leurs horaires** aux horaires de travail et de disponibilité des consommateurs, qui changent dans le monde rural (travail à l'extérieur, travail des femmes plus important...)
- Organiser des **actions de promotion et de vente en direct**, des producteurs sur les parkings des grandes surfaces (que cela fasse partie du cahier des charges des grandes surfaces ; actions ouvertes à tous et indépendamment des contrats d'achat de ces enseignes)...

3. Le thème de l'accès à la culture en milieu rural : médiathèques

Notre association souhaite intervenir sur **l'accès au livre et à la documentation** en milieu rural.

Le besoin existe car chaque commune crée sa petite bibliothèque tenue par des bénévoles. Mais cette dispersion, qui a l'avantage de la proximité des utilisateurs, donne des résultats décevants sur la quantité de documents disponibles et sur leur diversité.

Les départements pilotent et financent les médiathèques départementales. Leur rôle est fondamental pour l'aide au fonctionnement des petites bibliothèques locales. Pour la construction la part de financement apporté par l'Etat est déterminante par l'intermédiaire des DRAC.

Mais il faut dans ce contexte **encourager et financer plus largement les réseaux départementaux de « bibliothèques territoriales »** : médiathèques bien équipées de tous types de documents, disposant de personnels permanents et largement ouvertes à la population des communes environnantes.

On pourrait comparer ce besoin à la répartition des collèges. Les jeunes, qui font leurs études jusqu'à 15 ans près de leur village, ne doivent pas être défavorisés par rapport à ceux qui habitent en ville. Ils doivent trouver à proximité un lieu où ils puissent compléter leurs connaissances, mais aussi un lieu « plaisir » qui leur donne l'envie de continuer à se cultiver.

Les bibliothèques en milieu rural peuvent remplir aussi **un rôle d'animation culturelle** important.

Propositions générales :

- Il faut renforcer ces dispositifs et donner la possibilité aux habitants des communes rurales de **pouvoir se rendre à une bibliothèque bien équipée** (dite bibliothèque territoriale), **dans un rayon de 10 à 12 km de leur domicile**.
- Quelles que soient les structures administratives qui pilotent ces établissements, la part financière supportée par la commune d'implantation, doit rester proportionnelle avec ses moyens (il faudrait donc un **financement collectif**, y compris pour le fonctionnement courant).

4. Le thème du socle de services

Les installations sportives font partie de ce socle de services indispensables qui peuvent se partager entre plusieurs communes.

La construction, mais aussi l'entretien et le fonctionnement, doivent être pris en charge collectivement. Il peut s'agir de groupements de communes de taille variable.

Les transports et la circulation

Les trains : manque de lignes transversales de qualité en France (tout le réseau est centralisé sur Paris)

Les contournements des villages pour garder la qualité de vie. Ces voiries sont à prévoir en amont des aménagements.

Le développement des **petits véhicules électriques** pour les déplacements de travail.